

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2026**REUNION PUBLIQUE DU 23 MARS 2026**

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

Mme Anne THANS-DEBRUGE et M. Jean-Denis LEJEUNE et siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et M. le Directeur général provincial assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H37'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 23 mars 2026 ouverte.

Je passe la parole aux Chefs de groupe pour les excusés.

M. LE PRESIDENT. – M. BASTIN, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. Olivier BASTIN, Chef de groupe.- M. WERY

M. LE PRESIDENT.- M. Eric LOMBA ?

M. Eric LOMBA, Chef de groupe.- Tout le monde est là.

M. LE PRESIDENT.- M. CIALONE ?

M. Thomas CIALONE, Chef de groupe.- Mme WERY et tout le monde est arrivé.

M. LE PRESIDENT.- M. BATAILLE ?

M. Thierry BATAILLE, Chef de groupe.- M. Serge ERNST est excusé.

M. LE PRESIDENT.- Mme FRENAY?

Mme Murielle FRENAY, Cheffe de groupe.- Nous sommes au complet.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé**

III.- Communication de Monsieur le Président

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour.

Concernant les rapports d'activités, je vous rappelle que les membres de l'Assemblée peuvent intervenir sur simple inscription auprès de moi uniquement ce lundi 23 mars.

En tenant compte de ces éléments, le planning des travaux de cette semaine se présentera comme suit : aujourd'hui, examen des dossiers traditionnels et ouverture et clôture de la discussion sur l'ensemble des rapports d'activités. Demain, journée d'étude du Conseil provincial et jeudi 26 mars, questions d'actualité et réponses du Collège provincial dans le cadre de l'examen des rapports d'activités.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 29 janvier 2026. Je donne la parole à Madame la Première Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Mme Anne THANS-DEBRUGE, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 29 janvier 2026).

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V.- Discussions et votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 25-26/136 : Modification de l'article 130, alinéa 2, du Règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial – Indemnité pour frais de déplacement.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour (document 25-26/136).

Ce document a été examiné par votre Bureau et j'invite le rapporteur, Monsieur Olivier BASTIN, à nous en faire connaître les conclusions.

Monsieur Olivier BASTIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Donc, il s'agit du rapport 136 qui avait pour objet de modifier le règlement d'ordre intérieur du Conseil, et particulièrement son article 30 relatif aux frais de déplacement des Conseillers.

Donc, suite aux demandes répétées de plusieurs Conseillers de pouvoir délocaliser les réunions de Commission sur l'ensemble du territoire, il y avait lieu d'adapter cet article qui

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2026

prévoit actuellement que l'indemnité pour frais de déplacement des Conseillers est calculée en référence au siège du Conseil provincial.

Les frais de déplacement et de séjour peuvent effectivement faire l'objet d'un remboursement lorsqu'ils constituent des frais réels résultant de l'exercice du mandat. Le mandataire peut donc obtenir le remboursement de ses frais lorsqu'ils sont nécessaires à leur mission, qu'ils sont réels et qu'un cadre réglementaire le prévoit.

Le Code de la démocratie Locale consacre ce principe de la neutralité financière du mandat à propos du remboursement des frais de déplacement liés à la participation aux réunions des organes provinciaux, sous réserve des modalités fixées par le règlement d'ordre intérieur des différents Conseils provinciaux.

La proposition ici est donc d'adapter cette disposition afin que l'indemnité corresponde aux trajets effectivement accomplis par les Conseillers provinciaux pour participer aux réunions auxquelles ils sont convoqués dans l'exercice de leur mandat, y compris lorsque ces réunions ne sont pas au siège du Conseil provincial. Cette adaptation vise à assurer une indemnisation plus conforme aux frais réellement exposés par les Conseillers provinciaux dans l'exercice de leur mandat.

Le Président du Conseil a souligné que la modification ne modifie ni la nature ni le principe de l'indemnisation prévue par le Code de la démocratie locale, mais se limite uniquement à préciser la modalité de calcul de la distance parcourue afin de tenir compte du lieu effectif de la réunion lorsque celle-ci se tient en dehors du siège du Conseil provincial.

La cheffe de groupe Ecolo précise qu'elle est satisfaite de la proposition de modification et souligne que le groupe Ecolo s'est toujours montré déterminé pour l'obtention de cette compensation.

Après discussion, le Bureau a adopté cette modification au consensus. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Chef de groupe. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert :

(Vote électronique)

Votes « pour » : 52

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 25-26/137 : Proposition de dissolution de l'ASBL « Association Sportive de l'Enseignement Provincial-Liège ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour (document 25-26/137).

Votre première Commission a pris connaissance de ce document. J'invite son rapporteur, Monsieur Marc DELREZ, à nous faire part de son rapport sur celui-ci.

M. Marc DELREZ, Rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président. Bonjour à toutes et tous,

La première Commission a en effet examiné ce document lors de sa réunion du 17 mars dernier. La proposition de dissolution de l'ASBL « Association Sportive de l'Enseignement Provincial-Liège » s'inscrit dans le cadre de la résolution du Collège, tel qu'affirmé dans sa Déclaration de Politique Provinciale, d'envisager la dissolution des ASBL para provinciales à chaque fois que leur nécessité ne sera pas dûment démontrée après une analyse des structures mais aussi des situations particulières des agents qui les composent.

C'est dans cet esprit que l'on nous propose la dissolution et la liquidation de cette association fondée en 2001.

Aucune remarque ou question n'a été émise en Commission. Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert :

(Vote électronique)

Votes « pour » : 45

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 7

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 25-26/138 : Octroi de subventions en matière de Relations Institutionnelles – Demande de soutien de la ville de Huy dans le cadre de l'organisation de l'édition 2026 des Fêtes Septennales.

(Voir rapport)

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2026

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour (document 25-26/138).

Ce document a été examiné par la première Commission. J'invite son rapporteur, Monsieur Serge ERNST, je suppose qu'il s'est fait remplacer, à nous faire part de son rapport sur ce document.

Mme Vinciane PIRMOLIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Ce point concerne l'octroi de subventions en matière de relations institutionnelles et la demande de soutien de la Ville de Huy dans le cadre de l'organisation de l'édition 2026 Fêtes Septennales. Il est proposé d'octroyer une subvention en espèces d'un montant de 70 000 € à la Ville de Huy aux fins de soutenir cette organisation en 2026.

Ces fêtes s'articulent autour d'un programme d'événements culturels et de fêtes populaires s'étalant sur six mois, qui vise à mettre en lumière les nombreux atouts touristiques, culturels et populaires de la Ville de Huy, mais également de la province de Liège.

En réponse à un Commissaire, il est précisé que la Province soutient ces fêtes depuis 25 ans et que lors de la dernière édition en 2019, une subvention d'un montant de 55 000 € a été accordée.

Aucune autre question ou remarque n'a été formulée.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert :

(Vote électronique)

Votes « pour » : 52

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 25-26/139 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'ASBL « Royale Entente Sportive Wanze Bas-Oha », dans le cadre de son fonctionnement durant la saison sportive 2025-2026.

Document 25-26/140 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'ASBL « RCS Verlaine », dans le cadre de son fonctionnement 2025-2026.

Document 25-26/141 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'ASBL « Foot 2000 », dans le cadre de l'organisation du Challenge « Benoît Thans » 2026.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour (documents 25-26/139 à 25-26/141).

Ces trois documents ont été examinés et regroupés par la première Commission qui a désigné Monsieur Etienne ROBA, comme rapporteur pour ceux-ci.

M. Etienne ROBA, Rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, chers Collègues.

il s'agit de trois points relatifs à des octrois de subsides. Un premier subside de 7 500 € octroyé à la « Royale Entente Sportive Wanze Bas-Oha », dans le cadre de son fonctionnement durant la saison sportive actuelle.

Un second subside de 7 500 € octroyé à l'ASBL « RCS Verlaine », pour son fonctionnement également pour la saison sportive actuelle et un troisième subside de 7 500 € octroyé à l'ASBL « Foot 2000 », pour l'organisation du Challenge « Benoît Thans ».

On vous propose donc de marquer votre accord sur ces trois subventions.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention, je clos la discussion générale.

Avant de passer au vote, je vous informe que Madame Anne THANS ne participe pas au vote sur le document 25 26/141.

Nous allons donc d'abord voter sur ce point. Pour le document 141, le vote est ouvert :

(Vote électronique)

Votes « pour » : 51

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2026

En ce qui concerne les deux autres documents, 139 et 140, pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui

Le vote est ouvert pour ces deux documents :

(Vote électronique)

Votes « pour » : 52

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 25-26/142 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'ASBL « RBC Wanze », dans le cadre de l'organisation de son tournoi international de basket-ball 2026.

Document 25-26/143 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'ASBL « Handball Club Sprimont », dans le cadre de son fonctionnement durant la saison sportive 2025-2026.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 8 et 9 de l'ordre du jour (documents 25-26/142 et 25-26/143)

Les deux points suivants ont été examinés et regroupés par la première Commission. J'invite le rapporteur Madame Virginie DEFRANG-FIRKET, à la tribune.

Mme Virginie DEFRANG-FIRKET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président., chers Collègues,

Notre première Commission s'est penchée le 17 mars dernier sur le document 142 où le Collège provincial nous propose d'octroyer une subvention en espèces d'un montant de 4.000 € à l'ASBL « RBC Wanze » aux fins de soutenir financièrement l'organisation d'un tournoi international de basketball du 13 au 17 mai 2026 au hall omnisports de Wanze. Il n'y a pas eu de remarque ni de question.

Et le deuxième document était le numéro 143 qui était examiné également par notre première Commission. Et ici, le Collège provincial nous propose d'octroyer une subvention en espèces d'un montant de 5.000 € à l'ASBL « Handball Club Sprimont » aux fins de soutenir financièrement le fonctionnement de l'ASBL durant la saison sportive 2025-2026.

Il n'y a ici non plus ni de question, ni de remarque.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non, je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui

Le vote est ouvert pour ces deux dossiers :

(Vote électronique)

Votes « pour » : 53

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 25-26/144 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Liège Europe Métropole » – Exercice 2024/Prévisions 2025.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour (document 25-26/144).

Ce document a été examiné par la première Commission. J'invite le rapporteur, Madame Vinciane PIRMOLIN à nous faire part de son rapport sur ce document.

Mme Vinciane PIRMOLIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Donc, ce rapport concernait l'exercice 2024 et les prévisions 2025. Pour rappel, l'ASBL Liège Europe Métropole avait pour but la promotion des actions supra communales dont l'échelle dépasse la taille d'un arrondissement ; le renforcement de la cohérence et de la gouvernance dans le cadre des politiques d'aménagement du territoire ; la constitution d'un centre de réflexion et d'étude ; la coordination générale entre les actions menées par les conférences arrondissements des Bourgmestres et du Collège provincial. La Province n'était pas membre de l'ASBL et le CA était composé des Bourgmestres et des Députés provinciaux en qualité de personnes physiques.

Le rapport de contrôle précise que l'ASBL est en liquidation depuis octobre 2022. Aucune activité n'a été réalisée en 2024 et le liquidateur a géré la gestion journalière.

L'Assemblée générale extraordinaire portant la fin de la liquidation s'est tenue le 12 juillet 2024 et a validé l'affectation de l'actif net de la liquidation, d'un montant de 2.124,51 € au profit

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2026

du Groupement Européen de Coopération Territoriale à Eupen. La subvention de fonctionnement d'un montant de 53 854,84 € non utilisée a été retournée à la Province.

Ce document n'a suscité aucune question ou remarque en Commission et il vous est proposé de marquer accord sur ce rapport d'évaluation annuel positif.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert :

(Vote électronique)

Votes « pour » : 53

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 25-26/145 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Aux Sources » – Exercice 2024/Prévisions 2025.

Document 25-26/146 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Compas Format » – Exercice 2024/Prévisions 2025.

Document 25-26/147 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « REBONDS » – Exercice 2024/Prévisions 2025.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 11, 12 et 13 (documents 25-26/145 à 25-26/147) ont été examinés et regroupés par la première Commission.

C'est Monsieur Marc MAGNERY, rapporteur de ces trois documents, qui va nous faire part de son rapport à la tribune.

M. Marc MAGNERY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2026

Donc, toujours ce lundi 17 mars, notre première Commission s'est réunie pour délibérer sur les trois points mentionnés par le Président. Donc trois associations qui ont en commun de remplir une mission de service public essentielle en matière d'accrochage scolaire. Elles accompagnent des jeunes en difficulté afin de favoriser leur réintégration dans un parcours scolaire ou de formation.

Les trois rapports concluent à une exécution globalement satisfaisante des missions et au respect des obligations contractuelles. Alors, si on veut un petit peu distinguer ces trois associations, leurs actions diffèrent un petit peu.

Donc « Compas Format » se caractérise par une activité plus large, avec un nombre important de jeunes suivis et plusieurs unités d'intervention. « Aux Sources » présente une structure de taille plus modeste, avec des résultats très positifs en termes de réintégration scolaire. Et enfin, « REBONDS » se distingue par un accompagnement plus individualisé, avec une capacité d'accueil plus réduite. Une attention particulière portée à un suivi psychosocial des jeunes.

Il n'y a pas eu de question des Commissaires.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert pour ces trois documents :

(Vote électronique)

Votes « pour » : 53

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 25-26/148 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Moi Aussi, je joue au Ping !!! » – Exercice 2024/Prévisions 2025.

Document 25-26/149 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Association Sportive de l'Enseignement

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2026**Provincial » (ASEP) – Exercice 2024/Prévisions 2025.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 14 et 15 (documents 25-26/148 et 25-26/149).

Ces deux documents ont été examinés et regroupés par votre première Commission. J'invite à la tribune le rapporteur, Monsieur Gianni TABBONE, à la tribune

M. Gianni TABBONE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Le point 148 qui concerne l'ASBL « Moi aussi, je joue au ping ». Donc en 2024, l'ASBL a reçu une subvention de 25.000 € en espèces et 10.884,70 € en nature, valorisée sous forme de mise à disposition de locaux.

Une subvention de 25.000 € est inscrite aux budgets 2025 et 2026. Un Commissaire a posé une question sur un montant de subvention repris dans le document. Il s'est avéré que le document comportait une coquille qui allait être corrigée.

Concernant le point 149, donc ça concerne l'ASBL « Association Sportive de l'Enseignement Provincial ». Au niveau des subventions 2024, une subvention en espèces de 20.000 € aux fins du fonctionnement de l'ASBL et une subvention en nature valorisée pour un montant total de 147.029,35 € consistant en la mise à disposition de personnel, locaux, matériel informatique, téléphonie et cars de l'Enseignement provincial. Au budget 2025, 20.000 € de subsides sont inscrits.

Ce point n'a pas soulevé de question. Je vous remercie

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert pour ces deux documents :

(Vote électronique)

Votes « pour » : 52

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

Il y a unanimité 52 voix « pour » mais une personne n'a pas voté.

Document 25-26/150 : Octroi de subventions en matière de Sports et de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Stage de danse » – 14e édition du Gala « Les Hivernales de la danse », du 20 au 22 mars 2026 à Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 16 de l'ordre du jour (document 25-26/150).

Ce document a été examiné par les première et deuxième Commissions. Pour la première Commission, j'invite son rapporteur, Madame Yamina MEZIANI, à nous faire part de son rapport à la tribune.

Mme Yamina MEZIANI, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Donc, le Collège provincial propose d'octroyer une subvention en espèces d'un montant de 6.000 € au profit de l'ASBL « « Stage de Danse » pour soutenir financièrement l'organisation de la 14^{ème} édition du Gala « Les Hivernales de la Danse » qui s'est déroulée du 20 au 22 mars 2026.

En outre, le Collège provincial a décidé d'acquérir des places pour ce gala pour un montant de 2 000 €, ainsi que l'octroi d'un prix de la Province de Liège, une valeur de 2 000 € destiné à être attribué à un lauréat. Les montants consacrés sont à moitié à charge du Service des Sports et pour l'autre moitié à charge du Service de la Culture.

Pour la Commission une, ce point n'a suscité aucune question. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale.

J'invite à présent le rapporteur de la deuxième Commission, Madame Anne ZINNEN-FABRY, à la tribune.

Mme Anne ZINNEN-FABRY, Rapporteur (à la tribune).- Bonjour à tous.

Donc, le Collège provincial, je ne vais pas répéter exactement les numéros, mais a décidé d'octroyer pour ce gala, pour le stage de danse un montant de 6.000 € et pour l'organisation du Gala « Les Hivernales de la danse », ainsi que l'acquisition de places pour le gala pour un montant de 2.000 €, a décidé de l'octroi du prix de la Province de Liège, une valeur de 2 000 € destiné à être attribué à un lauréat.

Voilà, je vous remercie. Ce point n'a soulevé aucune question de la part des Commissaires de la deuxième Commission.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2026

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert :

(Vote électronique)

Votes « pour » : 53

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 25-26/151 : Octroi de subventions en matière de Sports et d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'ASBL « RFCS Jeunesse », dans le cadre du fonctionnement pour la formation des jeunes joueurs de football durant la saison 2025-2026.

Document 25-26/152 : Octroi de subventions en matière de Sports et d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'ASBL « École des Jeunes du Royal Football Club de Liège », dans le cadre de son fonctionnement durant la saison 2025-2026.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 17 et 18 de l'ordre du jour (documents 25-26/151 et 25-26/152).

Ces deux documents ont été examinés et regroupés par les première et troisième Commissions.

Pour la première Commission, j'invite le rapporteur Monsieur Marc DELREZ, à la tribune.

M. Marc DELREZ, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

La première Commission a en effet examiné conjointement ces deux documents. Il nous est proposé tout d'abord d'approuver un projet de convention avec l'ASBL « RFCS Jeunesse », il s'agit du Royal Football Club de Seraing ainsi que l'octroi d'une subvention de 25 000 € en guise d'intervention dans les frais de fonctionnement de cette association pour la formation des jeunes joueurs de football pendant la saison 2025-2026.

Ensuite, de la même manière, nous sommes invités à approuver une convention avec l'ASBL « École des Jeunes du Royal Football Club de Liège », et l'octroi d'une subvention de 25 000 € ici aussi, afin de soutenir financièrement son projet de formation des jeunes joueurs pendant la saison 2025-2026.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2026

Aucun des deux points n'a suscité de prise de parole au moment de leur examen en première Commission. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. J'invite à présent le rapporteur de la troisième Commission, Monsieur Hubert JONET, à la tribune.

M. Hubert JONET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La troisième Commission s'est réunie ce 19 mars. Elle a regroupé les points 25-26/151 et 25-26/152 car la finalité de ces deux points était la même. Il s'agit de deux propositions du Collège provincial demandant d'approuver deux conventions et deux attributions de subsides aux jeunes de deux grands clubs de notre province pour la saison 2025-2026.

Le premier est l'ASBL « RFCS Jeunes », qui compte plus de 400 jeunes et la deuxième, l'ASBL « École des Jeunes du Royal Football Club de Liège » qui, lui, en compte 600. Ces deux clubs s'occupent de la formation des jeunes de niveau élite et provincial, ce qui permet à ceux-ci d'évoluer chacun selon son niveau. Ces deux projets s'inscrivent dans la ligne droite de la politique provinciale en matière de sport.

La troisième Commission approuve à l'unanimité la proposition du Collège provincial d'octroyer 25.000 € à l'ASBL « RFCS Jeunes » et 25.000 € à « l'École des jeunes Royal Football Club Liégeois », deux fois 20.000 € à charge de l'article budgétaire « Promotion du sport et pratique du sport » est deux fois 5.000 € à charge de l'article budgétaire « Action sociale ».

En contrepartie, suivant les conditions de la convention, ces deux clubs devront assurer la visibilité de la Province par diverses actions citées dans la convention. Une seule question a été posée sans remettre en cause la décision positive de notre Commission, elle concerne la répartition entre la part « Sport » 20.000 et la part « Social » 5.000 du subside. Il a été répondu que cette répartition de 80 et 20% a été réfléchi au niveau du Collège provincial.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert pour ces deux documents :

(Vote électronique)

Votes « pour » : 53

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2026

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 25-26/153 : Prise de connaissance du rapport périodique en matière d'occupation des travailleurs en situation de handicap basé sur la situation de la Province de Liège au 31 décembre 2025.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 19 de l'ordre du jour (document 25-26/153).

Ce document a été examiné par les première, troisième et quatrième Commissions. J'invite d'abord Monsieur Etienne ROBA, rapporteur pour la première Commission, à la tribune.

M. Etienne ROBA, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

En effet, il s'agit d'une prise de connaissance du rapport périodique en matière d'occupation des travailleurs en situation de handicap à la base de la situation au 31 décembre 2025. Lors de cette première Commission, un membre a mis en évidence que la Province était bien au-dessus du quota minimum imposé par la réglementation en la matière.

Pas d'autres échanges sur ce point.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. J'invite à présent le rapporteur des troisième et quatrième Commissions, Madame Muriel BRODURE-WILLAIN, à la tribune.

Mme Muriel BRODURE-WILLAIN, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Dans ce dossier en troisième et quatrième Commissions, il n'y a eu aucune question. Les Députés ont mis en évidence effectivement que la norme de la Province devait être de 59,75 équivalents temps plein et qu'elle emploie 279,75 équivalents temps plein, soit bien au-delà du quota prescrit 2,5 % du personnel répartis comme suit : près de 170 postes sont reconnus par l'AVIQ Département « Handicap ». Près de 108 postes ont demandé des adaptations et des aménagements raisonnables des conditions de travail. Ils sont donc repris dans ce rapport. Et enfin, 0,35 % d'un poste à commander des outils adaptés à l'ASBL « La Lumière ».

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Première Vice-présidente.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance

Le Conseil prend connaissance de ladite résolution.

Document 25-26/154 : Signature de l'avenant n°2 du contrat programme du Centre culturel d'Ans – Période du 1er janvier 2026 jusqu'à la prise d'effet du prochain contrat programme et sa subsidiation.

Document 25-26/155 : Signature de l'avenant n°1 du contrat programme du Centre culturel de Sprimont – Période du 1er janvier 2026 jusqu'à la prise d'effet du prochain contrat-programme et sa subsidiation.

Document 25-26/156 : Signature de l'avenant n°2 du contrat-programme du Centre culturel de Soumagne – Période du 1er janvier 2026 jusqu'à la prise d'effet du prochain contrat-programme et sa subsidiation.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 20, 21 et 22 de l'ordre du jour (documents 25-26/154 et 25-26/156).

Ces trois documents ont été examinés et regroupés par la deuxième Commission. J'invite son rapporteur Madame Anne-Sophie TANDEL, à la tribune.

Mme Anne-Sophie TANDEL, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Députés et collègues Conseillers.

Donc, comme discuté ce mercredi 18 mars en Commission deux, trois points : la signature de l'avenant numéro deux du Contrat programme du Centre culturel d'Ans, la signature de l'avenant numéro un du Contrat programme du Centre culturel de Sprimont et la signature de l'avenant numéro deux du Contrat programme du Centre culturel de Soumagne.

Ces trois avenants prennent effet au 1^{er} janvier jusqu'à la prise d'effet du prochain contrat programme et de sa subsidiation.

Ces trois contrats programmes répondent à la Déclaration de politique générale de la Province dans sa volonté de soutenir les acteurs de terrain, leur développement et leurs actions par des aides financières. À ce titre, il n'y a pas eu d'objection en Commission.

Cependant, il a été soulevé que les avenants en tant que tels ne figuraient pas dans les pièces jointes. Il a été demandé de rectifier le plus rapidement possible et de prêter attention à ce point pour les Commissions à venir. Entre-temps, les avenants ont effectivement été ajoutés s'agissant de pièces signataires purement administratives. Je pense pouvoir confirmer l'adhésion de tous sur ces jointes.

Merci beaucoup.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2026

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Avant de passer au vote, je voudrais faire une petite communication de service : Mme la Députée provinciale – Présidente, pouvez-vous dire à votre voisin de droite qu'il s'agit d'un boîtier de vote et pas une zapette de télévision, on a vraiment l'impression ici...

Le vote est ouvert pour ces trois documents :

(Vote électronique)

Votes « pour » : 53

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 25-26/157 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Latitude 50 » dans le cadre de l'organisation de la 10e édition du Festival des Arts de la Rue, les 18 et 19 avril 2026 à Huy.

Document 25-26/158 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Centre Culturel de Verviers » dans le cadre de la 4e édition du Festival « Chic Chac » (Festival des Arts de rue), programmé le 25 mai 2026 au Parc Fabiola.

Document 25-26/159 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Nectar » – Organisation des 4 ateliers d'initiation au rap, organisés au B3, en collaboration avec le Centre de Ressources, du 16 au 20 et du 23 au 27 février 2026, du 13 au 17 et du 20 au 24 juillet 2026.

Document 25-26/160 : Octroi de subventions en matière de Culture – Soutien aux 7 bénéficiaires sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets « Ce dont rêvait Marcel Hicter : osons la démocratie culturelle », pour l'année 2026.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 23, 24, 25 et 26 de l'ordre du jour (documents 25-26/158 et 25-26/160).

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2026

Ces quatre documents ont été examinés et regroupés par la deuxième Commission. J'invite son rapporteur, Monsieur Marc MAGNERY, à la tribune, pour nous faire part de son rapport sur ces quatre documents.

Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Marc MAGNERY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Re bonjour à tous.

Donc toujours le mercredi 18 mars, votre deuxième Commission s'est réunie pour examiner les quatre dossiers relatifs à l'octroi de subventions culturelles représentant un total de 34 000 € de soutien provincial.

Ces dossiers variés dans leur forme et leur public, s'inscrivent dans la volonté de la Province de Liège de renforcer l'accès à la culture, soutenir les acteurs locaux et encourager la participation citoyenne.

Alors pour aller un tout petit peu plus dans le détail, mais pas trop non plus, donc le Festival des Arts de la Rue à Huy, c'est sa 10^e édition et nous lui octroyons 8 000 €. Le Centre culturel de Verviers pour le Festival « Chic Chac » se verra octroyer 5 000 € et l'ASBL « Nectar » pour l'organisation d'ateliers d'initiation rap au B3 se verra attribuer 7500 €. Et enfin, l'appel à projets « Ce dont rêvait Marcel Hicter », c'est en fait un dossier où il y a 7 porteurs de projets engagés dans la démocratie culturelle dans ces différentes ASBL et là, ils se verront octroyer au total... Euh, ouh là, je ne suis plus, j'ai perdu ma ligne, mais en tout cas quelques milliers d'euros chacun et il y a sept bénéficiaires.

Aucune question n'a été formulée par les Commissaires lors de l'examen de ces points et a priori, le point va être accepté.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert pour ces quatre documents :

(Vote électronique)

Votes « pour » : 53

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2026

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 25-26/161 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre Régional pour l'Intégration des Personnes étrangères ou d'origine étrangère de Liège » (CRIPEL) – Exercice 2024/Prévisions 2025.

Document 25-26/162 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre Verviétois de Promotion de la Santé » (CVPS) – Exercice 2024/Prévisions 2025.

Document 25-26/163 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'association « Forum Européen pour la Sécurité Urbaine » (EFUS) – Exercice 2024/Prévisions 2025.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 27, 28 et 29 (documents 25-26/161 à 25-26/163).

Ces trois points ont été examinés et regroupés par la troisième Commission. J'invite le rapporteur, Monsieur Grégory PIRON, à la tribune pour nous faire part de son rapport sur ces trois documents.

M. Grégory PIRON, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Bonjour tout le monde.

Chers Collègues, il s'agit de trois rapports d'évaluation Exercice 2024 / Prévisions 2025. Le point 161 concerne le CRIPEL qui a pour but de promouvoir toute initiative en vue de favoriser l'intégration de personnes étrangères et de renforcer la cohésion sociale en favorisant l'égalité des chances, la citoyenneté, l'accès de personnes aux services publics et privés, leur participation sociale, économique, culturelle et politique, avec au modèle la construction d'une société interculturelle inclusive.

Le rapport détaille les différentes missions et services. L'ASBL emploie de 46 personnes. Il s'agit donc d'une subvention de 93 € quand même pour la mise à disposition d'un local.

Le point 162 concerne quant à lui le rapport du CVPS, pour la Promotion de la Santé à Verviers. C'est un partenariat important. Le rapport détaille les différentes missions et buts. Le budget est en équilibre, voire en léger boni. Le Conseil provincial étant représenté au CA. Le CVPS emploie 5,86 équivalents temps plein. Il s'agit donc d'une subvention de 25.058 € pour la mise à disposition de locaux.

Le point 163 concerne quant à lui le rapport de l'EFUS, le Forum Européen pour la Sécurité Urbaine, qui met en œuvre et favorise les échanges et débats politiques entre ses adhérents à partir des expériences menées dans les différentes villes afin de promouvoir le rôle des

collectivités locales et territoriales dans la politique de sécurité européenne.

Les différentes missions sont détaillées et concernent donc la sécurité européenne, la sécurité des espaces publics et la criminalité. Il s'agit d'une cotisation annuelle pour un montant de 9.588 €. Il n'y avait aucune question soulevée.

Merci pour votre attention .

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert pour ces trois documents.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 51

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 2

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 25-26/164 : Mise en vente des quotités dont la Province de Liège est propriétaire au sein de la copropriété Vertbois – Nouvelle expertise.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 30 (document 25-26/164).

Ce document a été examiné par votre quatrième Commission. J'invite son rapporteur, Monsieur Guillaume DHEUR, à la tribune pour son rapport.

M. Guillaume DHEUR, Rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, chers Députés.

Votre quatrième Commission s'est réunie et a pu prendre connaissance de la mise en vente des quotités dont la Province de Liège est propriétaire au sein de la copropriété Vertbois et de sa nouvelle expertise, document 25-26/164.

Le Député a rappelé l'historique de ce dossier à la situation actuelle qui a conduit au point que nous allons voter aujourd'hui.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2026

Ce point n'a soulevé aucune question en Commission. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert :

(Vote électronique)

Votes « pour » : 48

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 2

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 25-26/165 : Vente à la Commune de Crisnée du gymnase, d'une parcelle de terrain et la constitution d'une servitude de passage perpétuelle sur le site provincial sis rue Jean Stassart, 21 à 4367 Crisnée.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Points 31 (document 25-26/165).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission. J'invite le rapporteur, Madame Caroline LEBEAU, à la tribune.

Mme Caroline LEBEAU, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Le présent dossier concerne la vente de plusieurs biens provinciaux situés rue Jean Stassart à Crisnée, anciennement affecté à l'IPES de Hesbaye et aujourd'hui partiellement utilisés par le Centre Provincial de Formation en Agriculture et Ruralité.

Une partie du site, notamment le gymnase, n'étant plus utile aux activités provinciales, le Conseil provincial a décidé en septembre 2003 de procéder à sa mise en vente de gré à gré au prix de 285 000 €.

Dans la continuité de ce dossier, la Commune de Crisnée a manifesté son intérêt pour l'acquisition complémentaire d'une parcelle de terrain destinée à l'aménagement d'un chemin de mobilité douce ainsi que de la parcelle cadastrée 45a actuellement en emphytéose.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2026

En mai 2004, le Conseil provincial a approuvé la vente de ces terrains pour 1 € symbolique dans le cadre d'un échange équilibré prévoyant la création par la commune d'un chemin de mobilité douce et la constitution, à titre gratuit, d'une servitude de passage perpétuelle au profit de la Province.

Le projet d'acte authentique transmis en février 2006 formalise cette opération et prévoit donc la vente du hall omnisports pour 285 000 €, la cession des terrains complémentaires pour 1 € et la fin du bail emphytéotique sur la parcelle concernée, ainsi que la mise en place de la servitude de passage.

L'ensemble de l'opération est considéré comme équilibré, ne constitue pas une subvention en nature, compte tenu des contreparties obtenues.

Il est à noter qu'aucune question n'a été posée en Commission concernant ce dossier.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert :

(Vote électronique)

Votes « pour » : 49

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 3

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 25-26/166 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre Provincial Liégeois de Promotion et de Gestion en Agriculture » (CPL-Promogest) – Exercice 2024/Prévisions 2025.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Points 32 (document 25-26/166).

C'est votre quatrième Commission qui a examiné ce document et a désigné Monsieur Irwin GUCKEL, comme rapporteur.

M. Irwin GUCKEL, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Collège provincial, Mesdames et Messieurs, chers collègues du Conseil.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2026

Il me revient de présenter le rapport de la quatrième Commission comme vous l'avez dit, concernant l'évaluation annuelle relative au contrat de gestion conclu entre la province de Liège et l'asbl Centre liégeois de promotion et de gestion en agriculture pour l'exercice 2024 – prévision 2025.

Différents points seront abordés et développés lors de notre Commission, j'en ai relevé 10 : la participation au Conseil d'administration, le but de l'association, les missions d'intérêt public, le rapport de contrôle, les indicateurs qualitatifs et quantitatifs, les indicateurs financiers, le nombre d'équivalents temps plein qui est de 13,3. Le compte aura fait l'objet d'un contrôle par un fiduciaire, l'analyse financière exercice 2024 et prévisions 2025, les prévisions.

En conclusion, il est décidé d'attester de la vérification de la réalisation des tâches de service public de cette ASBL, CPL-Promogest portant sur l'exercice 2024. Il n'y aura pas de question lors de ce point en Commission.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert :

(Vote électronique)

Votes « pour » : 49

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 4

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 25-26/167 : Budget provincial 2026 – 1^{ère} série de modifications**Document 25-26/168 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2026 – 2^{ème} série.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 33 et 34 de l'ordre du jour (documents 25-26/167 et 25-26/168).

Ces deux documents ont été soumis à l'examen de la cinquième Commission qui les a

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2026

regroupés. J'invite le rapporteur, Monsieur Marc CAPPÀ, à la tribune.

M. Marc CAPPÀ, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Directeur général, Mesdames les Députées, Messieurs les Députés, chers Collègues.

Le point relatif à la première série de modifications budgétaires du budget provincial 2026 a été présenté lors de la Commission 5 de ce lundi 16 mars.

En guise de préambule, Monsieur le Directeur financier a rappelé le contexte budgétaire et financier complexe et sous-tension dû à la persistance des différentes crises structurelles et conjoncturelles que nous connaissons depuis 3 ans et qui dont les répercussions sont bien sur directes sur l'état de nos finances.

Au niveau du budget ordinaire, côté recettes et à l'exercice propre, il convient de noter les adaptations suivantes : une diminution du Fonds des Provinces ; une diminution du Fonds complémentaire de financement des zones de secours ; la fin du subside de financement des APE et une augmentation des recettes de dettes.

Pour l'exercice propre, le total des recettes diminue de 1.952.000 €.

Au niveau de l'exercice global, il conviendra aussi de noter qu'un prélèvement de 23.296.000 € supplémentaire sera nécessaire pour financer le budget extraordinaire lui aussi adapté.

Après cette modification budgétaire numéro 1, les prévisions de réserves calculées au 1^{er} janvier 2026 passeront de 250.149.000 € à 226.853.000 €

Côté des dépenses, à l'exercice propre, il convient de noter les adaptations suivantes : une augmentation des dépenses de personnel de l'ordre de 8.925.000 € en lien avec la prise en charge des points APE, la dynamique de nomination, l'indexation, le remboursement du subside Maribel et la sous-évaluation de la cotisation de responsabilisation qui fera comme vous le savez et comme chaque année l'objet une régularisation ultérieure ; une augmentation des dépenses de transfert de l'ordre de 4.754.000 € pour répondre à la demande de prise en charge supplémentaire pour 2026 du financement communal des zones de secours ; une augmentation des dépenses de fonctionnement de 781.000 € dont 500.000 € dans le cadre du marché des assurances ; une augmentation enfin des dépenses de dette de l'ordre de 443.000 € en lien avec l'évolution de la taxe sur les comptes titres en 2026.

Au niveau de l'exercice global, il conviendra aussi de noter qu'un prélèvement de 7.824.000 € supplémentaire sera nécessaire suite à l'adaptation des dépenses du budget extraordinaire et de leur financement.

En résumé, la première série de modifications du budget 2026 donne au budget ordinaire un résultat à l'exercice propre de 9.351.947 € contre 26.288.217 € au budget initial ; un résultat global de 25.035 € contre 22.968 € au budget initial 2026.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2026

Au niveau du budget extraordinaire, en résumé, la première série de modifications du budget 2026 donne au budget extraordinaire un résultat à l'exercice propre de - 38.560.908 € contre - 30.736.452 € au budget initial ; un résultat global de 10.816 € contre 10.772 € au budget initial 2026.

Comme signalé précédemment ces variations sont principalement liées à une augmentation des dépenses extraordinaires d'investissement et de dépenses extraordinaires de dettes pour un montant de 1.500.000 € représentant l'avance de trésorerie aux établissements des Heures Claires.

Cela aura aussi pour rappel un effet, comme je l'ai dit précédemment sur les réserves qui passeront donc de 250.149.000 € à 226.853.000 €.

A l'issue de la présentation, un membre a souhaité un complément d'information sur l'avance de trésorerie pour les Heures Claires.

Il lui a été répondu par le Directeur financier. Madame la Députée en charge du Budget est intervenue également pour rappeler qu'une modification budgétaire reste, en soi, un acte politique et que celles reprises dans cette première série illustrent bien la volonté de la Province de Lège de soutenir son personnel notamment par la prise en charge des APE et des nominations.

Aussi, qu'elle soutient, qu'elle souhaite jouer un rôle de soutien aux communes et a confirmé sa vision supracommunale. A titre d'exemple, le financement des zones de secours et des participations prises au CHR de Huy et l'avance aux Heures Claires.

Enfin, je ne peux que m'aligner à son propos et remercier le Directeur financier et son service pour le travail réalisé dans un contexte difficile où il n'y a guère d'adéquation entre l'agenda de la Région et celui de la Province.

Je clôturai mon intervention sur la modification budgétaire en signalant que, comme le Directeur financier, la Cour des comptes a émis un avis favorable à cette première série de modifications budgétaires.

Je vais embrayer de suite sur le point suivant, le document 25-26/168, c'est-à-dire les emprunts de couverture des dépenses extraordinaires, et c'est la deuxième série d'emprunts proposés.

Ce point est relatif à des emprunts à réaliser pour couvrir la partie non subsidiée de dépenses extraordinaires pour 2026, pour les travaux et équipements ainsi que les subventions d'investissement. Ces emprunts seront conclus pour un montant global de 13 419 000 € pour des travaux, notamment à la Maison de la Formation, dans des établissements scolaires, à Wégimont, au Hangar, au B3 et au château de Jehay.

Ce point n'a pas suscité de questions de la part des membres de la Commission.

Je vous remercie pour votre attention.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2026

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Non. Nous allons donc voter dans un premier temps sur le document 167 relatif aux modifications budgétaires provinciales 2026.

Le vote est donc ouvert sur le document 25-26/167 :

(Vote électronique)

Votes « pour » : 42

Votes « contre » : 11

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Le point 34, deuxième série d'emprunts de couverture de dépenses extraordinaires 2026. Le vote est ouvert sur le document 25-26/168 :

(Vote électronique)

Votes « pour » : 49

Votes « contre » : 4

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 25-26/169 : Cultes – Compte 2024 de la Mosquée Assahaba, à Verviers – Prise de connaissance.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 35 de l'ordre du jour (document 25-26/169).

Ce point a été examiné par la cinquième Commission. J'invite Madame Valérie HEUCHAMPS à la tribune pour nous faire part de son rapport sur ce document.

Mme Valérie HEUCHAMPS, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2026

Donc, chers Collègues, la cinquième Commission s'est penchée sur le point relatif au compte de 2024 de la Mosquée Assahaba, à Verviers. Le dossier a été transmis en retard, au mois de novembre au lieu du mois d'avril 2025. La comptabilité a été vérifiée et le mali qui était initialement de 2.702 € a été ramené à la somme insignifiante de 50 € après rectification de l'erreur.

La mosquée n'a pas demandé de subsides à la Province. Un Commissaire a souligné que la dépense en eau a explosé par rapport à l'année précédente, 6.000 €, et il s'est interrogé sur la raison. Il lui a été répondu qu'il s'agissait d'une erreur d'encodage et que la somme exacte était de 3.200 €, ce qui est déjà beaucoup parce que c'est une grande mosquée.

Il n'y a pas eu d'autres questions sur ce, ce point. Voilà.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend connaissance de ladite résolution.

Document 25-26/170 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Maison de la Presse et de la Communication » – Exercice 2024/Prévisions 2025.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 36 de l'ordre du jour (document 25-26/170).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et j'invite son rapporteur, Monsieur Gregory BENVEGNA, à la tribune.

M. Gregory BENVEGNA, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Le point concerne le rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL Maison de la Presse et la Communication pour l'année 2024.

Après vérification des différents services provinciaux, l'ASBL en question respecte bien ses obligations contractuelles et justifie ainsi de la bonne exécution des missions de service public qui lui sont confiées.

Pour mémoire, en 2024, l'ASBL a perçu un montant total de 23.021 € au titre de subvention provinciale. Une question a été posée sur l'avenir de l'ASBL et de sa future implantation. Il lui est répondu que l'ASBL déménagera prochainement à l'hôtel Boscholtz.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert :

(Vote électronique)

Votes « pour » : 53

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 25-26/171 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Château de Jehay – Réalisation de travaux de mise en conformité électrique, d'installations de chauffage et de détection incendie dans l'aile du 16e siècle et les zones d'évacuation en vue de l'ouverture du Château au public – Relance des lots « Installation chauffage-ventilation » et « Installation de détection incendie – Sprinklage ».

Document 25-26/172 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Château de Jehay – Restauration des maçonneries de la serre.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 37 et 38 de l'ordre du jour (documents 25-26/171 et 25-26/172).

Ces deux documents ont soumis à l'examen de la cinquième Commission et ont été regroupés à sa demande. J'invite le rapporteur, Monsieur Gianni TABBONE, à la tribune pour son rapport sur ces deux documents.

M. Gianni TABBONE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Le premier point concerne la relance d'un marché public de travaux relatif au Château de Jehay en vue de permettre sa réouverture au public dans des conditions conformes et sécurisée.

Les travaux portent principalement sur la mise en conformité des installations électriques, le chauffage, la ventilation ainsi que les systèmes de détection et de lutte contre l'incendie. L'estimation globale du marché s'élève à 1 569 188,50 € TVA comprise et est divisée en deux lots.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2026

Le lot un chauffage ventilation estimé à 1 003 864,40 € TVA comprise, le lot deux détection incendie sprinklage est estimé quant à lui à 565 .324,10 €, TVA comprise.

Ce point n'a pas soulevé de questions.

Le point 162 concerne un marché public de travaux relatif, toujours au Château de Jehay, mais qui porte cette fois-ci sur la restauration des maçonneries de la serre située dans le potager du domaine, en vue de sa remise en fonction à terme.

L'estimation globale du marché s'élève à 213.758,60 €, TVA comprise et est également divisée en deux lots. Le lot un estimé à 88.063,80 €, TVA comprise, et le lot deux estimé à 125.694,80 € TVA comprise.

Ce point n'a pas soulevé de question.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert pour ces deux documents.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 53

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 25-26/173 : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 150.000,00 euros hors T.V.A., pour la période du 1er octobre 2025 au 31 décembre 2025.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 39 de l'ordre du jour (document 25-26/173).

Ce point a été soumis à l'examen de la cinquième Commission qui a désigné Madame Yamina MEZIANI, comme rapporteur pour ce document.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2026

Mme Yamina MEZIANI, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Dans un souci de transparence, le Collège provincial entend informer l'ensemble du Conseil provincial chaque trimestre des marchés de travaux concernés par la délégation de pouvoir. Dans le document se trouve donc la liste trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 150 000 € hors TVA pour le dernier trimestre 2025.

Voici quelques chiffres : 30 dossiers, 24 concernent des travaux pour les bâtiments provinciaux et 6 pour des travaux de cours d'eau.

En termes de montants, le montant cumulé est de 1.353.447,20 €. Le montant le plus petit est de 8.806 € pour des travaux concernant le contrôle d'accès au Musée de la Vie Wallonne, et le montant le plus élevé est de 137.668,38 € et concerne le désamiantage et la démolition de l'IPES d'Hesbaye.

Donc ce point n'a suscité aucune question. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend connaissance de ladite résolution.

Document 25-26/174 : Acquisition, dans le cadre du plan d'Équipement didactique 2026, de matériel informatique et accessoires destinés à équiper divers établissements de l'Enseignement de la Province de Liège via la centrale d'achat du DTIC du SPW.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 40 de l'ordre du jour (document 25-26/174).

Ce point a été soumis à l'examen de votre cinquième Commission. J'invite son rapporteur, Madame Murielle FRENAY, à la tribune.

Mme Murielle FRENAY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers Collègues.

Votre cinquième Commission s'est réunie ce 9 mars et vous propose le dossier suivant, la Province de Liège recourt aux centrales d'achat du DTIC du SPW pour l'acquisition de matériel informatique et accessoires destinés à équiper différents établissements de l'Enseignement de la Province de Liège pour un montant de 159.817,11 € HTVA, il vous est proposé de l'adopter.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2026

Une question, enfin une demande, a été formulée pour avoir la liste des établissements concernés par ce dépôt de matériel. Voilà

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Cheffe de groupe. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert :

(Vote électronique)

Votes « pour » : 53

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

M. LE PRESIDENT.- Nous allons maintenant passer aux points relatifs aux rapports d'activités :

Document 25-26/RA/01 : Rapports d'activités 2025 concernant « Les Relations avec les Territoires, les Villes et les Communes ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 41 de l'ordre du jour (document 25-26/RA/01).

Ce document a été soumis à l'examen des première, deuxième et troisième Commissions.

Pour les première et troisième Commissions, il s'agit du même rapporteur, Madame Vinciane PIRMOLIN, que j'invite à la tribune.

Mme Vinciane PIRMOLIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Donc, le rapport d'activités relatif aux Relations avec les Territoires, les Villes et les Communes a été examiné en première Commission le mardi 17 mars et en troisième Commission le jeudi 19 mars.

Les présentations de ce rapport d'activités lors des deux réunions ont souligné les éléments suivants : en ce qui concerne la sécurité civile, sur base de la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux du 17 janvier 2025, la Province a octroyé la dotation aux 5 zones de secours

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2026

pour un montant de pratiquement 49 millions et pour un montant de 1 172 000 € à la zone de secours numéro 6 de la Communauté germanophone.

Les projets de conventions entre la Province et les Zones de secours, le projet pardon, a été présenté lors de la réunion de la Commission spéciale du 4 juin 2025 et les conventions entre la Province et les différentes Zones de secours ont été signées durant l'année 2025. La Commission spéciale installée début 2025, s'est réunie à quatre reprises.

Les travaux de cette Commission ont permis, d'une part, la relance du dispatching commun aux 6 zones de secours, la mutualisation de services provinciaux au bénéfice des zones de secours et la définition d'une stratégie immobilière pour les infrastructures zonales.

En ce qui concerne l'action provinciale, suite aux inondations de juillet 2021, les interventions de la Province se sont poursuivies durant toute l'année 2025, les besoins des communes sinistrées étant encore considérables. En ce qui concerne la supracommunalité, la Province continue à financer les quatre conférences des Bourgmestres à hauteur d'une cotisation de 12 cents par habitant.

En ce qui concerne les projets supracommunaux, une relance a été opérée vers les Communes pour les projets non aboutis et 6 dossiers ont obtenu une promesse de subsides pour un montant total de 973 255 €.

Enfin, pour l'aide et le soutien aux communes, un agent provincial a été mis à la disposition de la Commune de Verlaine suite à l'absence d'un agent communal afin que la commune puisse continuer à gérer ses dossiers en matière de marchés publics. Dès lors, une réflexion pour soutenir les communes dans cette matière des marchés publics a été lancée et sera poursuivie durant cette année 2026.

Dernier point, la dotation à la Communauté germanophone a été maintenue, dotation d'un montant de 1.500.000 € pour 2025.

En première Commission, un Commissaire a souligné que le soutien à la Commune de Verlaine allait dans le sens de l'efficacité des services publics.

En troisième Commission, il n'y a pas eu de question ou de remarque et les première et troisième Commissions vous proposent de prendre connaissance de ce rapport d'activité.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Pour la deuxième Commission, j'invite Monsieur Thomas CIALONE, à la tribune pour nous faire part de son rapport. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. Thomas CIALONE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La deuxième Commission s'est donc réunie le 18 mars dernier pour examiner le même document. Nous avons pu bénéficier de quatre présentations de l'administration, précises et complètes, dont je vais vous transmettre le résumé succinct et je vais d'abord vous faire grâce

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2026

du premier rapport sur le Département des Relations du territoire des communes, qui est exactement le même exposé que notre collègue vient de vous transmettre.

Le deuxième exposé concernait le Service des Marchés publics de la DGT qui, dans son volet « Aide aux Communes » a notamment géré la centrale d'achat provinciale dont bénéficient 200 adhérents, y compris les 84 communes du territoire.

La participation à divers groupes de travail et projets pilotes en matière notamment de soutien aux marchés publics pour les communes.

Troisième exposé, celui du Service des Sanctions administratives communales, le SAC, avec le fonctionnaire sanctionnateur qui agit désormais pour 68 villes et communes de notre territoire, ce qui représente 9.378 dossiers clôturés, un total de 544 000 € d'amendes infligées dans 71 % en « Arrêts et stationnement » ; 16 % en SAC ; 12 en « Environnement » et 1 en « Voiries communales ».

Et quatrièmement, un exposé sur les infrastructures et le développement durable. Citons, en vrac : le suivi administratif et technique des centrales d'achat ; le groupement d'informations géographiques ; la cartographie des cimetières ; le portail cartographique des voiries, 45 kilomètres réalisés en 2025 ; l'opération « Province – Communes, partenaires pour l'hiver » avec plus de 147 000 tonnes de sel retirés depuis 2011 ; les gobelets réutilisables avec un total de 452 000 gobelets en 2025 ; la cellule de la voirie communale 1300 demandes traitées ; la cellule des indicateurs experts qui intervient auprès de 44 Villes et Communes du territoire, représentant 36000 prestées et plus 1.000.000 € d'augmentation de revenu cadastral brut non indexé. Les 26 parkings d'écovoiturage et la mise à l'étude de quatre nouvelles implantations ; les marchés publics relatifs aux énergies ; le marché « Fourniture de combustibles liquides et solides » 17 millions d'euros sur 25-28 et le marché « Fourniture de gaz nature électricité », 133 millions d'euros sur 25-27 et enfin le Plan climat.

Une discussion générale a été nourrie, des Commissaires qui, unanimement, ont souligné la qualité du travail fourni par la Province au service des Villes et Communes de son territoire.

Le document n'a pas suscité de questions formelles, à moins qu'elles ne m'aient échappé, auquel cas les auteurs voudront bien m'en excuser.

Je ne doute pas, Monsieur le président, qu'ils auront à cœur de le faire savoir.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Chef de groupe.

J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenant. Pas d'intervenant pour ce rapport ? Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du Rapports d'activités 2025 concernant « Les Relations avec les Territoires, les Villes et les Communes ».

Document 25-26/RA/02 : Rapports d'activités 2025 concernant « L'Enseignement »

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 42 de l'ordre du jour (document 25-26/RA/02).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et j'invite son rapporteur, Monsieur Marc MAGNERY, à la tribune.

M. Marc MAGNERY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le président.

Deuxième rapport, et non des moindres, puisqu'il concerne une des compétences qui occupe une grande partie de notre budget.

Donc, ce mardi 17 mars, votre première Commission s'est réunie pour délibérer sur le rapport d'activités sur l'Enseignement provincial.

Exceptionnellement, ce rapport est plus succinct que les autres années puisqu'il ne comporte que 45 pages et il dresse un état des lieux des actions menées, notamment en matière de pédagogie, d'orientation et d'innovation.

Il est présenté par Monsieur ANZALONE sous forme de cherry picking je dirais, c'est à dire qu'il va un peu sélectionner quelques projets qui ont fait l'année au sein de l'enseignement provincial, parce que ce qui doit nous présenter l'ensemble des activités, c'est compliqué. Je peux citer un don de sang qui a été organisé dans les écoles provinciales, un don de cheveux aussi dans les écoles provinciales, donc, on voit que nos écoles sont solidaires.

Plusieurs concours ont été gagnés, mais je soulignerais celui du Boudinwall qui récompense un des meilleurs boudins. Nos étudiants sont partis un petit peu partout dans le monde au Canada, en Irlande, en Sicile, en Bulgarie. Des projets, de nombreux projets de développement durable ont été menés et aussi de nombreux projets culturels. Voilà, je ne vous ai pas dit grand-chose, mais il y a tellement de choses à dire. C'est ce qui nous a été présenté.

Alors, ensuite, un débat est intervenu et plusieurs Commissaires avaient des préoccupations. Notamment, un Commissaire s'est interrogé sur le fonctionnement de la Technosphère. Il lui a été répondu qu'il s'agit d'un dispositif accessible à différents réseaux d'enseignement et pas seulement à l'enseignement provincial, organisé durant les semaines scolaires et qui permet aux élèves de découvrir des métiers via des outils immersifs comme la réalité virtuelle, avec des mises en situation concrètes, par exemple la construction d'un parc éolien. Donc c'est la Technosphère qui fait la promotion des métiers technologiques et scientifiques.

Un Commissaire a exprimé des inquiétudes concernant l'augmentation du minerval dans l'enseignement supérieur. Il lui a été répondu que cette augmentation suscite effectivement des réactions dans l'ensemble des hautes écoles, notamment au sein du CEPEONS ce qui est le pouvoir organisateur auquel appartient la province de Liège et des inquiétudes également à la HEPL. Le passage du tarif minimum au tarif maximum constitue une hausse significative pour

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2026

l'enseignement provincial, même si elle ne dépend pas de nous.

Un Commissaire a également interrogé le soutien prévu pour les étudiants en difficultés financières, justement, notamment à l'occasion de l'augmentation de ce minerval. Il lui a été précisé que les tarifs intermédiaires existent. Je vous renvoie à la réforme menée par la Ministre de l'Enseignement et un nombre normalement plus important d'étudiants pourra bénéficier du statut de boursiers ou assimilés. Et, dit le Directeur de l'Enseignement, le conseil social pourra intervenir in fine si des demandes particulières sont faites.

Un Commissaire s'est également interrogé sur l'impact du nombre d'étudiants sur l'emploi au sein de la HEPL, c'est-à-dire, si le nombre d'étudiants varie, est-ce que le nombre d'emplois varie également ? Il a été répondu à ce Commissaire que si la dotation dépend du nombre d'inscrits, il n'y a pas de lien direct et automatique avec la création ou la suppression d'emplois, notamment en raison de mécanismes de solidarité entre les différentes sections permettant d'absorber des variations conjoncturelles du nombre d'étudiants.

Un Commissaire, toujours, a également questionné les effets de la réforme du qualifiant, notamment en matière de suppression de certaines filières dans l'enseignement provincial. Il lui a été répondu que les calculs sont en cours de finalisation sur base des données de janvier et qu'une présentation détaillée sera faite en Commission ultérieurement.

Enfin, une question a porté sur l'organisation de certaines filières, notamment celle des aspirants aux métiers de la défense, de la prévention et de la sécurité. Il a été précisé que cette option a été ouverte à l'IPES Hesbaye en 7^{ème} année, mais pas à Verviers, faute de combattants, oserais-je dire d'élèves plutôt.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie, Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants : M. Marc DELREZ. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Marc DELREZ, Conseiller provincial (à la tribune).- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, en vos grades et qualités.

Le dépôt du rapport d'activités concernant l'Enseignement, tout comme la présentation dont il a fait l'objet en Commission, constitue toujours un moment important de notre année politique de conseillers provinciaux. Il est riche en informations et permet de se rendre compte de l'ampleur de la mission assumée et du dynamisme des services dans les différentes catégories et les multiples implantations concernées, comme en témoignent les différents projets mis en exergue. Le déploiement d'une politique de mobilité étudiante et enseignante à la Haute Ecole, une collaboration variée et diverse et bien d'autres choses encore.

Comme vous, sans doute, notre groupe politique est particulièrement attaché à l'enseignement provincial liégeois pour des raisons faciles à comprendre. Il s'agit d'un enseignement largement professionnalisant qui dispense des savoirs et compétences indispensables pour la pratique de métiers, parfois en pénurie, et cela constitue un magnifique

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2026

outil d'émancipation sociale dont fait aussi partie la Haute Ecole, laquelle, bien souvent, permet un accès à l'enseignement supérieur aux enfants de familles chez qui cela n'était pas nécessairement une tradition.

Pour ces raisons, nous ne pouvons qu'applaudir l'excellence du travail accompli. Cependant, nous devons bien, au moment de lire ce rapport d'activités, le mettre en relation avec un autre rapport annuel, un autre bilan plus funeste, celui des partis politiques à la manœuvre, aux autres niveaux de pouvoir, dont les décisions combinées au sujet de l'école s'apparentent à une attaque rangée contre l'outil en question.

Je ne souhaite pas revenir trop lourdement sur cette décision, car nous avons eu l'occasion déjà par le passé, de vous interpeller à leur sujet. Mais je tiens tout de même à adresser ici une liste rapide et non exhaustive. La réforme du qualifiant et la diminution de 3 % du budget y consacré a entraîné des pertes d'emplois en même temps que certaines catégories d'étudiants étaient renvoyées vers l'enseignement pour adultes et que certaines options d'études vont sans doute devoir fermer.

L'augmentation de 10 % de la charge de travail des enseignants du degré supérieur dans le secondaire, sans compensation barémique, va aussi entraîner des pertes d'emplois ainsi qu'une dégradation des conditions de travail et une altération de la qualité pédagogique.

La suppression du brevet infirmier aura pour effet d'amoindrir le niveau de formation moyen des diplômés du secteur. La réforme du décret paysage, qui a commencé de donner ses effets en termes d'exclusions d'étudiants déclarés non finançables, contribue également à rendre notre enseignement supérieur plus exclusif.

Et que dire à ce sujet du projet d'augmentation du minerval qui risquerait pour la majorité des étudiants de notre Haute Ecole, d'être plus que sextuple du jour au lendemain ? On sait aujourd'hui que la décision de rehausser jusqu'à 650 le nombre d'heures par an qu'il est permis de prester pour un job d'étudiant se traduit par une diminution significative du taux de réussite pour les personnes concernées.

A côté de cela, il y a encore toutes les mesures qui affectent l'attractivité du métier d'enseignant. Pourtant, en pénurie en maints endroits, attaques contre le statut et la nomination des enseignants dont on reparle aujourd'hui, démantèlement des possibilités d'aménagement de fin de carrière, refus de prise en compte de la pénibilité du métier, diminution du montant des pensions de retraite, etc, etc.

En bref, cet autre bilan pointe des pertes d'emplois et une grave dégradation des conditions de travail de ceux qui restent. Nous constatons d'ailleurs, en considérant les chiffres mentionnés dans notre rapport d'activités, que le personnel enseignant s'est amenuisé de quelque 50 unités depuis l'année dernière, passant de 1768 à 1718 agents actifs dans l'enseignement de plein exercice pour un nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement secondaire ordinaire à peu près constant.

Quand ils dénoncent le faisceau de décisions que j'évoquais ci avant. Les acteurs de terrain, syndicats en tête, étudiants compris, parlent aussi d'une vision élitiste de l'enseignement

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2026

lié à un système éducatif de moins en moins inclusif. S'ils ont raison, alors notre enseignement provincial, étant donné son identité spécifique dont je parlais au début, se trouve en première ligne face à toutes ces atteintes et menaces.

Notre question est donc simple, même si la réponse pourrait l'être moins, que pouvez-vous faire en tant que pouvoir organisateur soucieux de défendre les missions sociétales et pédagogiques de l'enseignement provincial liégeois pour résister à cette lame de fond particulièrement inquiétante ?

Je souhaiterais terminer avec une sous-question plus précise et un peu plus technique au sujet du Service social de la HEPL.

D'abord, nous vous remercions pour la transparence des chiffres mentionnés à ce sujet, qui font état d'un montant total de 2 844 982,34 €, donc quasiment 3 millions, octroyés en guise d'aide sociale à 5808 étudiants dont la demande d'aide financière a été rencontrée. Ce montant global octroyé est en augmentation de 8,86 %, presque 9 % par rapport à l'année civile 2024, ce qui dépasse l'inflation et cela mérite d'être reconnu.

Malheureusement, le nombre de demandes lui est passé de 4.196 à 5.808, ce qui représente une explosion de 38 %. Cela signifie donc que l'aide financière accordée individuellement pour chaque demande acceptée s'élève aujourd'hui en moyenne à 489 € par étudiant pour 609 € par étudiant en 2024. Autrement dit, l'augmentation du budget disponible ne suffit pas à compenser l'accroissement de la demande.

Ce n'est pas pour rien que l'on parle de précarité étudiante et du point de vue des étudiants pris séparément, les aides financières ont bel et bien diminué de 25 % en 2025 par rapport à 2024. Soit dit en passant, une aide financière de 489 € ne permet pas de toute façon de compenser l'augmentation du minerval envisagée par la Ministre Degryse, qui entraînerait un surcoût de plus de 1 000 € pour une majorité d'étudiants chaque année.

Nous serions particulièrement intéressés de savoir ce que cette analyse vous inspire, sachant que, alors que nous vous interrogeons en première commission sur la question du minerval, il nous a été répondu que le service social des étudiants serait une partie essentielle de la solution.

D'avance, nous vous remercions pour vos réponses et commentaires.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Pas d'autre question sur ce sujet ? Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Madame la Députée – Présidente Katty FIRQUET répondra à cette intervention ce jeudi.

Document 25-26/RA/03 - Rapports d'activités 2025 concernant « Les Sports ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 43 de l'ordre du jour (document 25-26/RA/03).

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2026

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et j'invite son rapporteur, Monsieur Thomas CIALONE, à la tribune pour nous faire part de son rapport sur ce document.

M. Thomas CIALONE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La première Commission s'est réunie le 17 mars et a pu prendre connaissance du rapport d'activités 2025 concernant « Les Sports ».

Un exposé très complet et détaillé de l'Administration nous a été proposé, dont je vous rapporte le résumé succinct. 4 grands axes animent le Service des Sports : améliorer la pratique sportive. Dans ce cadre, il assure la gestion des sites suivants : Naimette Arena ; Cyclo Arena ; Raquettes Arena ; Ballons Arena et le site provincial de football de Blegny. Citons aussi la cellule d'assistance à l'entretien des gazons de sport.

Deuxième axe : proposer une politique de proximité et de soutien. Le service a soutenu 104 bénéficiaires de subventions pour des activités ponctuelles et de fonctionnement. Il a distribué 117 trophées. C'est aussi la mise à disposition de bureaux et locaux de réunions de la Maison des sports aux 11 fédérations sportives présentes.

Troisième axe : garantir une offre sportive pour tous. Huit subventions ont été accordées à des associations sportives pour la formation des jeunes. Diverses actions menées avec les sections provinciales des fédérations sportives ou associations pour la formation des jeunes sportifs, des entraîneurs et des arbitres. L'action « Un sport pour tous » à destination des enfants entre six et dix ans. 12 communes visitées 46 journées, 4100 enfants.

Les stages pour ados avec la découverte de sports fun, rafting, spéléo, escalade pour les adolescents entre douze et seize ans, 211 jeunes concernés. Les actions adaptées avec les journées découverte à destination d'enfants hospitalisés, d'adultes malades et des seniors. La promotion du sport pour tous via les Trophées du Sport de la Province de Liège, les Masters David Goffin et la deuxième édition du Jogging des Fêtes de Wallonie, ainsi que la journée sportive et ludique pour les personnes moins valides.

Quatrième axe : soutenir le sport et la compétition. Participation aux grandes manifestations sportives telles que le week-end, le week-end ardennais avec la Flèche Wallonne et Liège-Bastogne-Liège en avril, le meeting international d'athlétisme le 16 juillet et le Jumping international de la Province de Liège du 20 au 26 octobre.

Notons une seule question de la part d'une Commissaire relative aux stages ADO remarquant le nombre de participants assez peu élevé. Il lui a répondu que ceux-ci sont organisés sur une période courte de l'année car ils ont lieu à l'extérieur et pendant les congés scolaires. En outre, ils nécessitent un encadrement important et la formation de petits groupes, s'agissant de sports particuliers.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2026

Une question également posée sur la procédure d'inscription à ces stages, il est répondu que la publicité se fait via le secteur social et les réseaux sociaux, premier arrivé, premier servi, mais avec une attention particulière pour assurer une rotation parmi les participants. La mixité y est assurée et le tarif est très démocratique, moins de 50 € par semaine.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Chef de groupe.

J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenant : Monsieur Marc MAGNERY. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Merci au rapporteur.

Parmi les actions sportives, donc il y a la promotion des grands événements et notamment des grands événements cyclistes. Et c'est de ça que je souhaiterais vous parler, les fameuses Ardennaises.

Donc, les Ardennaises sont un événement phare du calendrier sportif wallon, mais aussi un levier exceptionnel pour promouvoir la pratique sportive et la santé publique à plus grande échelle. Et c'est de cela que je voudrais vous parler.

À l'instar de ce qui se fait ailleurs en Europe, comme à Sienne où les Strade Bianchi, bien qu'ils soient intégrés dans une semaine entière dédiée au sport et à la santé, avec des activités variées et accessibles à tous, ne serait-il pas opportun d'envisager d'élargir l'impact des Ardennaises en l'inscrivant dans une semaine ou une quinzaine, voire un mois sportif provincial?

Le cyclisme est un sport populaire par essence, mais au bord des routes. Ne serait-il pas temps de mettre ce public sur les routes ? Une telle initiative permettrait non seulement de capitaliser sur l'attractivité de la course, qui n'est plus à démontrer, mais aussi de démocratiser la pratique sportive via des ateliers, des randonnées, des animations grand public. Renforcer les liens entre sport, santé, tourisme, créer un effet systémique en associant clubs, école et acteurs locaux autour de projet fédérateur.

Ma question est donc la suivante la Province de Liège serait-elle prête à étudier, en collaboration avec les organisateurs et les partenaires concernés, la faisabilité d'une telle semaine sportive ou d'un tel événement sportif dans la durée afin d'amplifier l'héritage de ces événements emblématiques.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? Personne. Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale – Présidente, répondra à cette intervention ce jeudi.

Document 25-26/RA/04 - Rapports d'activités 2025 concernant « La Culture ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 44 de l'ordre du jour (document 25-26/RA/04).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et j'invite son rapporteur, Monsieur Olivier BASTIN, à la tribune.

M. Olivier BASTIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Le rapport d'activités du Service Culture a été discuté en deuxième Commission le 18 mars. Je voudrais d'abord remercier Madame Dochain pour la présentation très riche et très complète, ce que je ne vais évidemment pas refaire ici. Mais voilà, on a pu voir que le B3 s'impose, comme on le sait, comme un axe vraiment important combinant les ressources, la créativité et la valorisation de l'entrepreneuriat avec près de 500 000 visiteurs en un an et confirme son rôle de moteur culturel ouvert à tous les publics, aux étudiants et aux familles, en passant par les artistes, les créateurs de projets, etc.

La forte fréquentation par un public jeune en particulier à 18 - 25 ans, montre bien l'importance d'un tel espace et de ses ressources pour continuer à développer l'offre culturelle de la Province, mais aussi à continuer à démocratiser son accès. La lecture publique constitue un autre pilier essentiel de cette politique avec la bibliothèque itinérante, la bibliothèque centrale et par exemple un réseau de bibliothèques particulièrement développé couvrant la quasi-totalité du territoire provincial, on parle de 150 bibliothèques facilitant maintenant l'accès à des centaines de milliers de documents.

Le Musée de la Vie wallonne est un autre moteur culturel important. Le musée, c'est la partie visible au centre-ville qui enregistre, en 2025, 57.000 visiteurs, dont un 54 % qui arrivent gratuitement. Mais ce sont aussi les réserves muséales denses ou encore le développement d'un réseau de collections muséales avec l'utilisation d'un logiciel commun qui contient maintenant 12 institutions.

Le Musée, c'est aussi différentes campagnes d'acquisition pour enrichir les collections. Actuellement, vous pouvez savoir qu'on recherche des objets des années 90', donc n'hésitez pas si vous en avez à les contacter.

En termes de soutien aux acteurs culturels de la Province à octroyer en 2025 un total de 3 millions d'euros de subside. Le rapport met encore en lumière le travail, souvent moins visible mais indispensable des équipes administratives, techniques et de tout le personnel sur le terrain qui se démène pour garantir la qualité des services proposés.

Je ne vais pas faire beaucoup plus long maintenant, même si on aura encore beaucoup de choses à dire sur le travail des services de la culture en 2025. Un Conseiller a marqué son vif intérêt pour les réserves muséales à Ans et a demandé comment étaient valorisées les collections. Il y a en tout cas les Journées du Patrimoine, le deuxième week-end de septembre.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2026

Il a été précisé aussi que les collections sont valorisées en bonne partie via le prêt à d'autres institutions et que de là intervient un enjeu important qui est celui d'une bonne visibilité de la richesse des collections via la plateforme en ligne.

Monsieur le Député a aussi ajouté que, dans l'esprit d'aider les membres de la Commission à mieux connaître les services provinciaux, il sera ajouté dans le planning de la deuxième Commission d'aller visiter les réserves muséales l'année prochaine.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Chef de groupe.

J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenant. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2025 concernant « La Culture ».

Document 25-26/RA/05 - Rapports d'activités 2025 concernant « Le Tourisme ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 45 de l'ordre du jour (document 25-26/RA/05).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et j'invite Monsieur Elias TELLER, à la tribune pour son rapport.

M. Elias TELLER, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Donc, le rapport RA/05, donc le rapport d'activités 2025 concernant le Tourisme. La FTPL a continué de travailler sur des missions comme le cyclotourisme, le Trade Center VTT ou le réseau points-nœuds cyclable. On a observé une augmentation de la fréquentation sur plusieurs sites comme Blegny Mines, le Parc Hautes Fagnes Eifel et le Château de Jehay.

Le Domaine de Wégimont connaît une baisse fréquentation, mais les recettes restent stables, notamment grâce à une consommation plus élevée. Un Conseiller a interrogé sur les modalités d'accès à la piscine du Domaine de Wégimont, notamment sur le caractère obligatoire des réservations, auxquelles il a été répondu qu'elles sont recommandées mais non obligatoires.

Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial.

J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenant sur le Tourisme. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2025 concernant « Le Tourisme ».

Document 25-26/RA/06 - Rapports d'activités 2025 concernant « La Santé, les Affaires sociales et la Guidance (PMS - PSE) ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 46 de l'ordre du jour (document 25-26/RA/06).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission. J'invite donc le rapporteur, Monsieur Guillaume DHEUR, à la tribune.

M. Guillaume DHEUR Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre troisième Commission a pu suivre une présentation détaillée du rapport d'activités 2005 concernant la Santé, les Affaires sociales et la Guidance qui correspond aux documents 25-26/RA/06.

Lors de cette présentation, le travail impressionnant des équipes a pu être détaillé. Différentes questions ont été posées à la suite de la présentation : où en est-on avec le poste et le recrutement pour le poste de coordinateur d'Openado ?

La réponse du Député est que le recrutement a été officiellement décidé le même jour au Collège. Concernant le dépistage du cancer du sein, ce sujet a suscité les échanges les plus fournis, notamment sur l'efficacité du dispositif mobile.

Première question comment peut-on augmenter ce taux de participation au dépistage ? Pour la réponse, il y a plusieurs leviers et contexte à préciser. Le taux de participation spécifique au mobile est plus élevé 8 % que le taux global. À titre de comparaison, le taux pour l'ensemble de la Wallonie est de 4,7 %. Il est souligné qu'environ 50 % des femmes sont déjà couvertes par des mammographies réalisées de manière privée chez leur gynécologue. Pour améliorer la participation, des lettres d'invitations personnalisées sont envoyées, bien qu'il reste difficile d'attirer le public vers les unités mobiles. L'augmentation du nombre de centres agréés pouvant réaliser le test contribue également à la hausse progressive du taux de dépistage au sens large.

Une question sur la répartition géographique : existe-t-il une différence de fréquentation entre les arrondissements de la province ? Pour la réponse l'année 2025 montre une activité inégale selon les zones. Liège affiche la plus forte activité avec 2195 dépistages et donc le secteur se relance bien puisqu'il a été relancé il n'y a pas longtemps. Verviers suit avec 930 et Waremme 291 et Huy 254 présentent des chiffres plus modestes mais il faut aussi prendre en compte la répartition en termes d'habitants.

Question sur la communication : comment les communes sont-elles informées ? La réponse est une communication auprès des administrations communales est effectuée simultanément à l'envoi des invitations aux citoyens.

Merci pour votre attention.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2026

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial.

J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenant. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2025 concernant « La Santé, les Affaires sociales et la Guidance ».

Document 25-26/RA/07 - Rapports d'activités 2025 concernant « La Formation ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 47 de l'ordre du jour (document 25-26/RA/07).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et j'invite son rapporteur, Madame Nadia LOUKIA, à nous faire part de son rapport à la tribune.

Mme Nadia LOUKIA, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Donc, le département Formation de la Province de Liège s'articule autour de plusieurs pôles d'expertise. Il y a d'abord l'école provinciale d'administration qui a pour vocation de former les agents administratifs non seulement à la formation initiale, donc les sciences administratives, mais également à leur formation tout au long de leur carrière.

C'est 2000, plus de 2300 inscriptions pour 2025. Et il faut savoir que l'école s'adapte aux enjeux modernes parce qu'elle propose à présent des formations sur l'intelligence artificielle ou encore elle s'adapte également aux demandes de terrain puisqu'elle propose maintenant des parcours starter pour les nouveaux agents.

Le deuxième institut, c'est l'Institut Provincial de Formation des Agents des Services de Sécurité et d'Urgence. Ce pôle de coordination regroupe plusieurs écoles de sécurité. Il y a l'école de police, l'ECOPOL, avec 5903 inscriptions en 2025, mais qui comprend également des inspecteurs aspirants et des inspecteurs principaux en plus de formation continue, comme pour l'école d'administration, donc maîtrise de la violence, maîtres-chiens, fraude sociale. Vous avez l'Ecole du Feu avec 7267 inscriptions en 2025 qui permet d'avoir le certificat d'aptitude fédéral qui donne accès aux zones de secours, pour travailler dans les zones de secours.

L'École du Feu comprend l'Ecole des Cadets avec 76 cadets pour 2025, qui est un vrai vivier naturellement pour le métier de la sécurité et qui donne accès au brevet de sapeurs-pompier. Vous avez également l'École Provinciale d'Aide Médicale Urgente qui se charge de former les ambulanciers secouristes. Et là, nous sommes à 4960 inscrits pour 2025. C'est donc des formations de base, mais également du secourisme industriel et des centres de simulation. Ces formations sont également dispensées dans certaines écoles de la Province, ses écoles supérieures.

Alors à côté de ça, vous avez le service d'appui psychologique aux intervenants, comme pour ce qui s'est passé récemment, notamment à Lantin, où tous ces agents et ces aspirants

ont besoin d'une aide et d'un soutien psychologique. Il faut savoir que ce service d'appui est une référence internationale en gestion de crise.

Le troisième institut, c'est le Centre de Réadaptation au Travail CRT. Et là, c'est une réinsertion et inclusion de personnes qui ont des longues maladies ou qui sont porteuses de handicap, dont le taux d'insertion est quand même remarquable, qui est à 66 % et 64 admissions pour 2025.

Alors, ça a suscité une petite question qui est : ce qu'il est possible d'assurer la formation pour des publics précarisés suite aux différentes mesures etc. ? Et il a été répondu que cela dépendait plus des SIST (?) et que ça dépend de la Région wallonne. Voilà, je vous propose de prendre connaissance de ce rapport.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale.

J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenant. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2025 concernant « La Formation ».

Document 25-26/RA/08 - Rapports d'activités 2025 concernant « Les Infrastructures et le Développement durable ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 48 de l'ordre du jour (document 25-26/RA/08).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et j'invite son rapporteur, Monsieur Grégory PIRON, à la tribune pour son rapport.

M. Grégory PIRON, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Tout d'abord, merci aux services pour leur travail et pour le rapport complet et détaillé concernant le Département Infrastructures et Développement durable et à MM. MOREAU et MARECHAL pour la présentation.

Je ne serai pas trop long mais quelques mots et quelques chiffres : le Service assure différentes missions provinciales comme la gestion du patrimoine provincial, la gestion des cours d'eau non navigables de catégorie 2, le soutien aux pouvoirs locaux, etc.

Ce sont 266 collaborateurs, 448 bâtiments, 16.075.000 € de travaux d'entretien, de maintenance et de sécurité.

Quelques exemples de chantiers : la ferme de Jevoumont à Theux, le Centre du traitement du linge à Herstal, le Parc des Marêts à Seraing, l'EP Huy, le Kurth Kollector, le chauffage et la géothermie à Saint-Laurent, les cheminées et les torchis à Amay.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2026

C'est un soutien important aux pouvoirs locaux avec la GIG cartographie pour les cimetières, les voiries, les services de secours grâce à une digitalisation plus performante. C'est également le sel en hiver à Amay pour les villes et communes, 147 000 tonnes, comme on l'avait déjà évoqué. Ce sont également les gobelets réutilisables, les cellules de la voirie communale et les indicateurs experts. C'est également le service des cours d'eau, fort sollicité avec les dernières crues que l'on a connues. Ce sont différents aménagements comme les passes à poissons.

Côté développement durable, il y a le Plan climat, avec organisation de colloques, d'ateliers et de conférences sur les feux de forêt, sur le CO2, sur la géothermie, sur les domaines agricoles.

Ce sont les ruches urbaines sur les toits avec différentes animations dans les écoles. Un Commissaire pose la question sur les bâtiments scolaires, plus spécifiquement sur le Parc des Marêts : quand seront faites la mise en service et l'occupation des bâtiments ? Il lui est répondu que les chantiers doivent être achevés pour le 30 juin 2026 mais il y a encore tout un aménagement à faire : la signalétique, le mobilier, les tableaux interactifs. Donc on évoque une possible possession définitive pour début 2027.

Ce même Commissaire pose ensuite la question sur les bâtiments vétustes. Il lui est répondu que la Province a dû lister les bâtiments qui devront être abandonnés par le secteur enseignement, la liste étant jointe au dossier. Il s'agira de véritables reconversions avec des parkings, de la végétalisation comme le Kurth ou la construction de la nouvelle HEPL Bavière qui accueillera certaines options du Barbou.

Un autre Conseiller s'interroge sur le montant alloués pour l'entretien des cours d'eau de catégorie 2. Il lui est répondu que des études sont faites et un cadastre est tenu, que des fiches sont établies sur base d'un décret. Les montants ont été doublés, voire triplés. Monsieur le député en charge précise que la Province est uniquement responsable de l'écoulement des eaux. S'il y a modification aux constructions des berges, elle n'est plus responsable.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial.

J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenant. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2025 concernant « Les Infrastructures et le Développement durable ».

Document 25-26/RA/09 - Rapports d'activités 2025 concernant « L'Agriculture et la Ruralité ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 49 de l'ordre du jour (document 25-26/RA/09).

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2026

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et c'est Madame Caroline LEBEAU, qui va nous faire part de son rapport à la tribune.

Mme Caroline LEBEAU, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Alors, le rapport d'activités 2025 du Département de l'Agriculture et de la Ruralité et le Développement durable met en évidence le rôle joué par la Province dans le soutien au secteur agricole et au développement rural.

Tout au long de l'année, le Département poursuivait un objectif clair : accompagner l'ensemble de la filière agroalimentaire, depuis la production jusqu'à la commercialisation, en favorisant les circuits courts, la transition alimentaire et le développement durable.

L'année 2025 a été marquée par un événement important, à savoir une inondation sur le site de Malvaux. Malgré l'ampleur des dégâts, cette situation a permis de repenser l'organisation des services. Une réorganisation a été ainsi mise en place, renforçant la cohérence des actions et améliorant l'efficacité globale du département.

Avec un effectif de 119 agents, le Département s'articule autour de trois pôles principaux : le pôle agriculture et ruralité, le pôle laboratoire et le Centre provincial de Formation en Agriculture et Ruralité. Le pôle Agriculture et Ruralité joue un rôle essentiel dans l'accompagnement des producteurs locaux. Ceux-ci bénéficient d'un soutien complet, notamment pour répondre aux exigences légales, améliorer leurs pratiques et valoriser leurs produits. En 2025, de nombreuses visites d'ateliers et vérifications ont été réalisées, témoignant d'un accompagnement de terrain concret et régulier.

Dans le même esprit, les différentes filières agricoles ont été soutenues. La filière animale a poursuivi son travail auprès des éleveurs en mettant l'accent sur la qualité, le bien-être animal et la gestion des risques sanitaires. La filière végétale, quant à elle, a accompagné les agriculteurs dans l'amélioration de leurs pratiques, notamment via des essais, des conseils techniques et un soutien au développement de l'agriculture biologique.

Une attention particulière a également été portée au développement des circuits courts grâce à la structure CPL Promogest. Les producteurs locaux ont pu accéder plus facilement aux marchés, aux commerces et aux collectivités. Ce dispositif a permis de générer une activité économique significative et de renforcer la présence des produits locaux dans la consommation quotidienne.

Le maraîchage de proximité constitue un autre axe fort. De nombreuses exploitations ont été accompagnées, tant sur le plan technique que financier. Dans un contexte de changement climatique, les actions ont notamment porté sur l'adaptation aux conditions météorologiques à la gestion de l'eau et à la lutte contre les ravageurs. Le pôle laboratoire, quant à lui, joue un rôle fondamental d'appui scientifique. Il réalise des analyses indispensables à la qualité des sols et des productions agricoles. En 2025, des milliers de prélèvements et d'analyses ont été effectués permettant d'apporter des conseils précis aux agriculteurs et d'optimiser leurs pratiques.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2026

Le Centre Provincial de Formation en Agriculture et Ruralité complète ce dispositif en proposant de nombreuses formations. Celles-ci s'adressent tant aux professionnels concitoyens et couvrent des domaines variés comme la transformation alimentaire, l'apiculture ou encore la viticulture. Des projets innovants tels que la Conserverie Solidaire ou la Miellerie mobile illustrent cette volonté de rendre les savoirs accessibles et concrets.

Enfin, le Département s'est fortement engagé dans la transition écologique. Il participe à des projets européens, soutien à des initiatives locales et valorise les acteurs du territoire à travers différents événements et concours.

En conclusion, l'année 2025 témoigne d'une dynamique positive malgré les difficultés rencontrées. Le Département a su s'adapter, renforcer ses actions et confirmer son rôle essentiel dans le développement d'une agriculture locale, durable et résiliente.

Il est à noter qu'aucune question a été posée en Commission concernant ce rapport d'activités.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale.

J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenant. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2025 concernant « L'Agriculture et la Ruralité ».

Document 25-26/RA/10 - Rapports d'activités 2025 concernant « L'Administration ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 50 de l'ordre du jour (document 25-26/RA/10).

Ce document a été soumis à l'examen des première, deuxième, troisième et cinquième Commissions. J'invite le premier rapporteur, pour la première Commission, Madame Yamina MEZIANI, à la tribune.

Mme Yamina MEZIANI, Rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie Monsieur le Président, chers collègues.

Donc, le rapport de l'Administration nous a été présenté en deux parties. Il y avait la partie relative aux protocoles et relations institutionnelles et une autre partie qui concernait le personnel subventionné et provincial de l'Enseignement.

Pour ce qui est du rapport 2025, donc du Département du Personnel, nous avons assisté donc à la présentation de ce rapport très complet et qui a suscité deux questions.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2026

La première demande en quoi consiste le déploiement du pointage des agents ? La réponse est qu'il s'agit de l'automatisation du pointage en tenant compte des régimes horaires particuliers.

La deuxième question s'interroge sur le fait que 23 membres du secteur de l'Enseignement auraient reçu une formation pour des permis C et D. Il a été répondu qu'il s'agit de personnels relevant du secteur de l'Enseignement, mais ce ne sont pas des enseignants, ce sont d'autres membres du personnel, comme par exemple des chauffeurs de cars qui ont besoin d'un recyclage.

Pour ce qui est de la présentation du rapport du Département des Relations International, un membre de la Commission n'a pas vu où se situait ce rapport dans les documents mis à disposition. Il lui a été répondu que ce rapport était intégré dans celui de l'Administration et qu'il se trouvait en fin du rapport 2025.

Voilà, merci.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. En ce qui concerne la deuxième Commission, c'est Madame Anne ZINNEN-FABRY, qui va nous lire son rapport à la tribune.

Mme Anne ZINNEN-FABRY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Je commencerai par le rapport d'activités du Département des Relations Internationales et Institutionnelles qui fut exposé lors de la deuxième Commission. Le Directeur faisant fonction, présente l'organigramme et les nombreuses missions du Département en matière de gestion des différents types de manifestations.

Il nous donne quelques chiffres : 289 réunions et réceptions ont été organisées au Palais pour 7785 participants ; 33 manifestations ont été organisées à l'extérieur, fête des retraités, fête du personnel, vœux de la Maison de la Presse et j'en passe, pour 5300 nonante participants ; 20 manifestations publiques ont été organisées dans le cadre de l'opération « Votre Palais », en ce compris les Journées du patrimoine et les Fêtes de Wallonie pour 14 306 participants. Les manifestations coordonnées par le département sont également nombreuses, comme les Journées européennes du Patrimoine, les Fêtes de Wallonie, la fête annuelle des retraités de la province de Liège, des manifestations liées au palais, des visites gratuites, des concerts, la deuxième nuit au Palais, le parcours d'artisans et bien d'autres encore.

Concernant les fêtes de Wallonie, il est expliqué que l'objectif est de repositionner les fêtes de Wallonie comme une fête à taille humaine et conviviale et que le programme proposé fut donc varié et adapté à divers publics cibles. La fête annuelle des retraités du 19 novembre a rassemblé 400 convives et fut un moment de retrouvailles convivial et chaleureux. Europe directe 2025 a organisé des activités comme la Journée de l'Europe ou est intervenue au sein d'activités organisées par la Province de Liège ou la Commission européenne. Enfin, le Département anime le Réseau des Ambassadeurs qui rassemble des centaines de personnalités issues de divers domaines : scientifique, culturels, musicales, artistiques, gastronomiques, et qui sont sélectionnés tant pour leur carrière par-delà des frontières que pour leur attachement

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2026

au territoire provincial. Thierry Neuville, le pilote Saint-Vithois, fut décoré le 9 janvier 2025.

Ce rapport n'a soulevé aucune question.

Alors, je continue avec le rapport d'activité sur la Cellule des Fonds Européens. La Cellule a pour mission l'adhésion aux réseaux européens régionaux la veille et la diffusion de l'appel à projets, le soutien technique et le suivi des projets en cours.

En 2025, la Cellule a diffusé plus de 30 informations stratégiques clés aux services provinciaux. Elle a soutenu le dépôt de cinq projets, trois en tant que partenaire financier et deux comme partenaires associés. Elle a suivi douze projets, neuf en tant que partenaires bénéficiaires et trois en tant que associés. Elle a été source de financement en tant que bénéficiaire pour deux projets et en tant que partenaire associé pour une étude.

Un Commissaire demande qui sont les partenaires de ce projet. La Directrice explique qu'ils sont listés dans les documents et que les coordonnées peuvent être transmises si besoin. La Directrice explique ensuite qu'une personne travaille à 60 % pour le Groupement Européen de Coopération Territoriale Euregio Meuse-Rhin. Elle signale la dissolution de la stichting Fondation Euregio Meuse-Rhin. Elle explique que le plan de travail 2025 a été adapté en cinq clusters pour coller à la stratégie mise en place pour 2030 et nous présente un échéancier reprenant les projets et leurs échéances respectives.

Un Commissaire demande si cette cellule s'autofinance par les fonds européens. Il lui a répondu que les fonds alimentent la recette provinciale, mais pas la cellule en particulier et qu'au final, la recette est plus importante que la dépense.

Je vous remercie Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Pour la troisième Commission, j'invite à présent Monsieur Mathieu ULRICI, à la tribune pour nous faire part de son rapport.

M. Mathieu ULRICI, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La troisième Commission s'est réunie le 19 mars 2026 et a examiné le rapport d'activités 2025 concernant l'Administration et à ce titre, Monsieur Jean-Pierre Nicolas nous a présenté le Département du personnel dont il est le Directeur faisant fonction.

Il rappelle que le Département du personnel se compose de deux pôles principaux : un les ressources humaines d'un côté et d'autre part, l'administration du personnel, tant administratif que pécuniaire, enseignant et non enseignant.

Il met en avant toute une série de chiffres, je ne vais pas vous rappeler maintenant, bien sûr, je vous renvoie simplement au rapport proprement dit, très complet au demeurant. J'épinglerais cependant, certains chiffres significatifs : au 31 décembre 2025, 1.968 agents provinciaux non subventionnés, hors secteur enseignement ; 134 collaborateurs occasionnels.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2026

Le personnel statutaire représente 68,4 % de l'effectif et au 1^{er} décembre 2025, il était procédé à 179 nominations à titre définitif, dont 120 agents dans le secteur de l'Enseignement, ce qui fait une augmentation significative de plus de 6 % du taux de statutaires.

Par ailleurs, il est rappelé également que le Collège provincial, lors de sa séance du 1^{er} décembre 2005, a décidé de maintenir dans leur fonction, au 1^{er} janvier 2026, l'ensemble du personnel qui était sous statut AP, soit les 107 agents. Le Directeur, Monsieur Nicolas, met en avant, chiffres à l'appui, le travail important déployé par son département dans tous les domaines liés au personnel, notamment en matière de gestion automatisée du temps, d'évaluation, de formation du personnel, de recrutement. Ainsi, on relève pour 2025, 1.400 candidatures spontanées reçues et traitées, 119 appels à candidatures, 76 appels en mobilité interne, de bien-être au travail, de trajets de réintégration, de télétravail. A propos de télétravail, il y a 807 agents qui bénéficient du télétravail structurel. Cela représente 54 nouveaux agents qui ont été autorisés dans ce cadre, dont 42 agents hors secteur Enseignement.

Trois questions ont été posées par un membre de la Commission. La première a trait au télétravail, précisément et la question, j'ouvre les guillemets, commence par un constat que lui fait : jusqu'à présent, dans les rapports précédents, le télétravail a été un objectif en mieux organiser le travail, pour optimiser les conditions de travail et dans le présent rapport, dit-il, il est réduit à la portion congrue.

Il continue en disant qu'on apprend que des mesures drastiques ont été prises pour diminuer le nombre de jours de télétravail possibles pour les agents. La question de l'intervenant était donc : qu'est-ce qui justifie ce changement ? Alors le Directeur répond qu'il n'est pas dans ses compétences de répondre à cette question et que cette question va être posée aux autorités.

Le Député Monsieur Lejeune, présent, répond à la question dans les limites de ce qui a été négocié, dit-il, avec les organisations syndicales et en partenariat avec le Directeur général provincial et les Directions générales, nous avons voulu remettre un cadre par rapport à la réalité de ce qui a été vécu. C'est ce que nous avons fait avec la note qui a été distribuée. Il continue en précisant qu'en ce qui concerne le mouvement pétitionnaire qui s'en est suivi, qui était en train d'être examiné en vue d'analyser la réaction des agents qui se sont exprimés, avec cette idée que tout peut être évalué et que tout peut aussi évoluer. Le principe étant de mettre un cadre dans les conditions de télétravail.

Le membre de la Commission a demandé si cette note avait été écrite en concertation avec le Collège. Le député Monsieur Lejeune a répondu que oui et qu'elle a été signée par le Directeur général financier, le Directeur général provincial, en concertation avec le Collège.

Un autre membre de la Commission intervient alors pour faire remarquer que c'est le COVID qui a été à la base du télétravail et que la situation n'est plus la même aujourd'hui. Il demande quel est le pourcentage du télétravail par rapport au travail.

Monsieur Nicolas répond qu'avant la note, la grande majorité faisait un jour de télétravail par semaine et que dans certains services, il y avait effectivement une certaine souplesse pour aller vers deux jours. La note telle qu'elle est faite établit un jour par semaine pour tout le monde maintenant.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2026

Donc, dans la majorité des cas, l'agent en télétravail n'a pas vraiment subi de restriction quant au volume de télétravail, mais plutôt sur les modalités pour les prendre. Les enseignants n'ont pas été impactés, en tout cas sur le volume. Il termine en disant que déjà avant, on était dans la grande majorité, donc un jour par semaine et que pour quelques exceptions à deux jours, mais jamais quatre ou cinq jours.

La deuxième question du membre concerne le travail en pôle. Ce travail en pôle est actuellement en test. Effectivement, dans le secteur de l'Enseignement, dans certaines écoles, pour les techniciennes de surface et des auxiliaires, M. Lejeune répond que le test révèle des impacts tout à fait positifs et qu'il pourrait y avoir une généralisation en deux temps, d'abord à l'enseignement et ensuite au reste des services provinciaux non enseignants.

On devrait donc travailler par étape sur 2026 et 2027 pour parvenir à réaliser l'objectif qui avait été présenté lors d'une des premières Commissions. Tout suit donc son cours comme nous le souhaitons, termine Monsieur Lejeune.

Troisième et dernière question du membre concernant la communication interne vers le personnel. Le membre signale qu'on est dans une période où beaucoup de choses vont se passer dans les réformes des provinces et engendrent des inquiétudes dans le personnel généré selon ce membre, par un manque d'information.

Il continue en disant que beaucoup de choses sont encore dans le flou, mais la question est que quelque chose doit être mis en place pour une information complète du personnel. Réponse de Mr Nicolas : cette question ressort également du rapport d'activités 2025. Un membre de la Commission répond qu'il faut poser la question en Conseil. Et enfin, Monsieur Lejeune répond en disant que la question est évidemment pertinente, et il ajoute que si nous pouvions communiquer pour rassurer, nous le ferions évidemment. Mais pour cela, il faut aussi des éléments sur lesquels communiquer et que ces éléments manquent pour le moment.

Le Président conclut en disant que l'ordre du jour était le rapport d'activités 2025 et que cette question pourra faire l'objet d'une future Commission.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. J'invite enfin le rapporteur de la cinquième Commission, Monsieur Jean-Denis LEJEUNE, à la tribune.

M. Jean-Denis LEJEUNE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Les rapports d'activités 2025 concernant l'Administration ont été présentés lors de la cinquième Commission. Les rapports et tous les chiffres sont bien sûr disponibles sur le portail.

Un commissaire pose la question de savoir si la Province vient en soutien aux structures paraprovinciales concernant les procédures de marchés publics ? La réponse est oui si elles adhèrent à la centrale d'achat. Voilà.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2026

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Deuxième Secrétaire. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenant. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2025 concernant « L'Administration ».

VI. - Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2026.

M. LE PRESIDENT.- Point 51 de l'ordre du jour.

Dernier point de l'ordre du jour. Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

VII.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

Nous nous retrouvons dès demain à partir de 8 heures, pour notre journée d'étude qui aura lieu ici, au Palais.

N'oubliez de rendre votre boîtier de vote à Marylène à l'entrée de la salle.

Merci, bonne soirée.

La réunion publique est levée à 18H40'.